

REGLEMENT INTERIEUR du 29^e SALON de L'HABITAT, du DEVELOPPEMENT DURABLE

Article 1. DISPOSITIONS GENERALES

Le 29^e SALON de L'HABITAT, du DEVELOPPEMENT DURABLE et des MÉTIERS D'ART se tiendra du 3 au 6 mars 2017.

L'entrée est payante

Heures d'ouverture :

Vendredi	de 10 h à 19 h 00
Samedi	de 10 h à 19 h 00
Dimanche	de 10 h à 19 h 00
Lundi	de 10 h à 18 h 00

Article 2. ADMISSION

L'exposant admis, accepte expressément la responsabilité du fait des personnes tenant son stand aussi bien vis-à-vis du salon que des visiteurs. En outre, l'enseigne du stand devra obligatoirement correspondre à la demande de participation. La sous-location de tout ou partie du stand est interdite ou soumise à l'autorisation du Commissaire Général.

Article 3. BADGES

Jusqu'à 9 m ²	: 2 badges
de 10 à 18 m ²	: 3 badges
de 19 à 45 m ²	: 5 badges
de 46 à 72 m ²	: 6 badges
de 73 à 108 m ²	: 8 badges

Article 4. LOCATION - OCCUPATION DES STANDS

Mise à disposition des stands : dès le Mercredi 1^{er} mars à 8 h 00

L'installation devra être impérativement terminée le 6 mars à 9 h 00

Le démontage du matériel pourra s'effectuer soit le LUNDI 6 mars de 18 h 00 à 20 h 30
soit le MARDI 7 mars de 8 h 00 à 18 h 00 DERNIER DÉLAI.

Les demandes sont à adresser au siège de l'Organisateur par retour.

Il est strictement interdit aux exposants de détériorer le matériel fourni par l'organisateur. Toute dégradation fera l'objet d'une facturation particulière. Aucune demande non accompagnée de l'acompte ne pourra être prise en considération. En cas d'annulation avant le 11 Janvier, l'acompte sera remboursé, déduction faite du droit d'inscription restant acquis à l'Organisateur au titre des frais de dossier.

Le solde de la facture devra être réglé avant l'ouverture du salon.

Article 5. SECURITE

Il est indispensable que chaque exposant lise attentivement le REGLEMENT DE SECURITE. Tout stand non conforme à la réglementation en vigueur se verra interdite l'ouverture de celui-ci et la coupure des fluides.

Article 6. ASSURANCES - GARDIENNAGE

La surveillance est assurée de jour et de nuit par le service de gardiennage du Salon. Cependant, l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés. Il ne répond pas des vols qui pourraient être commis pas plus que des dommages pouvant provenir de grèves et d'émeutes.

Pour le cas extraordinaire où la responsabilité de l'organisateur devrait être directement engagée, celle-ci ne saurait obliger l'organisateur au-delà du strict remboursement des frais exposés.

Les exposants devront obligatoirement se couvrir contre les risques inhérents à leur participation par l'adhésion au contrat groupe multirisque exposition souscrit par l'organisateur, au titre de leur mobilier, matériel et marchandises, ainsi qu'au titre de leur responsabilité civile en tant qu'exposant. Le détail des garanties et des capitaux est disponible auprès de l'organisateur sur simple demande. Pour le cas, où une couverture complémentaire serait nécessaire, il appartient à l'exposant de s'assurer par contrat séparé.

Article 7. OBSERVATIONS

Dans le cas où, pour une raison ou pour une autre, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes d'admission seraient annulées purement et simplement et les fonds versés remboursés sans intérêts (déduction faite d'un droit fixe de 173 € H.T. acquis en tout état de cause à titre d'indemnité), sans que les exposants, et ceci de convention expresse, puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit, contre l'organisateur. En cas de contestation, les tribunaux de Châlons en Champagne sont seuls compétents.

29^e SALON de L'HABITAT, du DEVELOPPEMENT DURABLE

ORGANISE PAR



Reçu le

N°

N° entreprise

Hall N°

du 3 au 6 mars 2017

au PARC des EXPOSITIONS
Le Capitole
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Siège social du Commissariat Général: 4, rue Garinet - B.P. 36
51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex

Tél. 03 26 68 20 44 - Télécopie : 03 26 68 52 18

E-mail: contact@foiredechâlons.com - internet : www.foiredechâlons.com

DEMANDE DE PARTICIPATION HABITAT

Nom ou Raison sociale : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Téléphone de l'entreprise : Télécopie :

Nom et adresse du Responsable du stand : _____

Registre du Commerce : _____ Registre des Métiers : _____

Banque : N° de Chèque : Acompte :